



Règlement de l'ASBL Promosport

L'ASBL Promosport décline toute responsabilité en cas d'accident. Si vous n'êtes pas couvert, il convient donc de vous assurer personnellement pour ces risques.

La cotisation de membre de l'ASBL Promosport et votre affiliation à la FFBS (fédération francophone belge de ski) d'une valeur total de 13,00 € par personne valable pour la saison 2009/2010, sera prise en compte sur la première note de débit de la saison que vous recevrez.

Un formulaire de la FFBS doit être complété par membre affilié et envoyé au siège de l'ASBL Promosport. (Un formulaire excel est téléchargeable sur notre site ou disponible chez les responsables de stages).

L'assurance individuelle accident (R.C.) de la FFBS est facultative. Le montant de 8,00 € l'assurance individuelle accident figurant sur le formulaire de la FFBS n'est pas compris dans le prix de la cotisation et sera ajouté à votre note de débit si vous optez pour celle-ci.

Condition d'inscription aux stages de ski:

- Vous devez enregistrer votre demande d'inscription **UNIQUEMENT VIA NOTRE SITE INTERNET www.promosport-esneux.be** (Si vous ne pouvez vous enregistrer vous-même par internet, le responsable du stage le fera pour vous via ce même site)
- La réception d'une note de débit **confirme votre inscription** pour le stage concerné.

Dès réception de la note de débit, veuillez verser l'acompte sur le compte 088-2102315-29 (acompte qui englobe la cotisation de 13,00 € et les arrhes non-remboursables d'une valeur de 200,00 € par personne) et indiquez en communication sur votre virement **uniquement la communication structurée** qui figure sur celle-ci.

Vous recevrez les cartes de membres ASBL Promosport, FFBS et note de débit par voie postale.

Verser le solde sur le même compte, au plus tard pour la date indiquée sur votre note de débit, en mentionnant **la même communication structurée sur votre virement.**

L'ASBL Promosport se réserve le droit de majorer le prix des stages en cas de modification du cours de change de plus de 2% par rapport au cours pris en compte lors du calcul du prix du stage.

Le certificat médical est obligatoire pour les compétiteurs, les enfants qui suivent les entraînements à la compétition ainsi que les membres qui pratiquent le hors piste et le ski de randonnée.

Pour les enfants, l'âge d'admission aux cours de ski est fixé à 4 ans au nouvel an et au carnaval et à 3 ans pour Pâques. Les enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les cours de ski ne sont pas pris en charge par les animatrices de l'ASBL Promosport.

Veillez à fournir une photocopie de la carte d'identité pour les enfants de moins de 14 ans.

Pour les surfeurs les protections de poignet sont OBLIGATOIRES. A défaut, l'ASBL Promosport ne pourra être tenue responsable des accidents éventuels.

Les jeunes qui n'ont pas atteints l'âge de la majorité non accompagnés par les parents ne sont pas admis à nos stages de ski. (Excepté les jeunes faisant partie de la cellule jeunes du club)

Voyage organisé en collaboration avec Zeimers A.G., Lic. A1696.

Nous adhérons aux conditions générales de la commission de litige "Voyages ASBL".

Les conditions d'annulation sont les suivantes:

- Entre 30 et 15 jours avant la date du départ, 50 % du montant du stage sera retenu.
- A partir de 15 jours avant la date du départ, 100 % du montant total du stage sera retenu.

